

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 29 mars 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 23 mars 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Mylène MONCERET - Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Souad ASMA - Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI - Monsieur Benoît MUNOZ - Madame Françoise OLIVE – Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Anthony BLOYET à Madame Carole LAVAL – Madame Sylvie BUIGUES à Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Michel FALCONNET à Monsieur Cédric MAUREL – Monsieur Aâli HAMDANI à Madame Christel RIVIERE.

Absent excusé :

Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Elisabeth CORDEIRO - Madame Marie-Hélène PEREZ.

Secrétaire de séance : Madame Christel RIVIERE.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire et Madame Patricia MEESEMAN, Responsable du service des Finances.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 20
- Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2023-18 RESSOURCES HUMAINES : Création de postes – Avancements de grades et stagiairisations – Modification du tableau des effectifs permanents

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 24

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de créer des postes annuels :

- Nommer des agents contractuels de la collectivité qui donnent entière satisfaction et dont le contrat arrive à échéance ; et ce afin de maintenir un effectif constant et pérenne pour le service Enfance-Jeunesse ;
- Nommer les agents qui remplissent les conditions statutaires d'avancements de grades dans différents services municipaux cette année.

Afin de pouvoir nommer ces agents, il convient de créer :

- 3 postes d'adjoint d'animation – temps non complet (30 heures) ;
- 3 postes d'adjoint technique – temps complet ;
- 1 poste d'Éducateur des APS principal 2° Classe – temps complet.

Il convient également de modifier donc le tableau des effectifs comme suit :

FILIÈRE	CAT	CADRE D'EMPLOI	GRADE	Temps de Travail	Effectif actuel	Modification	Effectif nouveau
TECHNIQUE	C	ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint Technique	35 H	22	+3	25
ANIMATION	C	ADJOINTS D'ANIMATION	Adjoint d'animation	30H	17	+3	20
SPORTIVE	B	EDUCATEUR APS	Educateur des APS Principal 2 ^{ème} Classe	35 H	0	+1	1

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** les créations de postes exposés ci-dessus ;
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs exposé ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAURSEL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le :
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le :